

NOUVEL HAY MAGAZINE

SANS FRONTIÈRES

Traité de Sèvres , juridiquement valable ?



C'est la bête noire du CCAF (Conseil de Coordination des Organisation arméniennes de France) et de certains des membres de l'ANACRA (Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants Arméniens) mais en l'absence des autres

organisations arméniennes de France (en vacances ? !) , Armenag Aprahamian , "président" controversé des Arméniens occidentaux , était le seul " représentant" des Arméniens , présent le 10 août devant le "khatchkar" ("croix de pierre" en arménien) érigé par l'Anacra , devant le musée de la céramique à Sèvres.

Certes , Ara Toranian rédacteur en chef de **Nouvelles d'Arménie Magazine**, a publié un éditorial lucide sur www.armenews.com;

Certes les 3 partis arméniens , Tachnag (Dachnak) , Ramgavar , et Hentchak ont émis un communiqué commun.

Certes il y a le Liban qui mobilise les organisations arméniennes du monde entier ;

Mais est-ce le spectacle que voudraient offrir les Arméniens de la diaspora aux services de renseignements turcs ?

Alors "Traité de Sèvres juridiquement valable" ? comme s'époumonaient en roulant les "r" les Arméniens de la 1ère génération sur le sol français de refuge du génocide?

photo : D.R